

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire
Transports

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 28 mars 2019

Portant désignation et commissionnement d'un enquêteur technique non-permanent
au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)

NOR : TRAT1911428A

(Texte non paru au Journal Officiel)

Par arrêté du 28 mars 2019 le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et la ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, M. CARDON (Emmanuel, Bruno, Maurice), pilote maritime est désigné et commissionné en qualité d'enquêteur technique non-permanent du bureau d'enquêtes sur les événements de mer, à compter du 1^{er} mai 2019 afin d'exercer les attributions telles que prévues aux articles L1621-6 à L1621-15 du code des transports, pour une durée de trois ans renouvelable.

En application de l'article L1621-16 du code des transports, l'intéressé est soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau d'enquêtes sur les événements de mer.